



Bulletin trimestriel de conjoncture



Suivi de la conjoncture financière et bancaire
N° 143 – 1^{er} trimestre 2010

Sommaire

Méthodologie	3
1. Synthèse du contexte international et européen	5
2. Evolution conjoncturelle en Guyane	5
3. Actualités	10
4. L'enquête auprès des Etablissements de Crédit	12
5. Les actifs financiers de la clientèle non financière	13
Les avoirs des ménages	14
Les avoirs des entreprises	15
6. Les passifs financiers de la clientèle non financière	16
6.1 Concours consentis sur la place par l'ensemble des établissements de crédit	16
6.2 Concours consentis par les établissements de crédit locaux	17
L'endettement des ménages	18
L'endettement des entreprises	19
7. Risques sectoriels	20
8. Rappel des taux	22
8.1 Taux réglementés	22
8.2 Evolution des principaux taux de marché	22
8.3 Taux de l'usure	22
9. Monnaie fiduciaire	23
9.1 Emission mensuelle de billets euros	23
9.2 Emission mensuelle de pièces euros	23

Méthodologie

1) Les établissements de crédit locaux et non installés localement

Pour l'IEDOM, deux critères cumulatifs président à l'attribution du statut d'établissement local : la présence d'un guichet sur place et la production de bilans et de comptes de résultat retraçant l'activité locale. Les établissements ne remplissant pas ces deux conditions sont considérés comme non installés localement. Ainsi, par exemple, l'Agence française de développement ou la CASDEN disposent effectivement d'un guichet sur place mais ne fournissent pas de bilan ou de compte de résultat local.

2) L'enquête de conjoncture

L'enquête de conjoncture, effectuée par l'IEDOM auprès des dirigeants des principaux établissements de crédit installés localement, est réalisée trimestriellement (9 établissements sont concernés).

Cette enquête comporte 13 questions. Les questions visent à saisir, sous forme de flèches, les évolutions (passées ou prévues) relatives aux dépôts et aux crédits ainsi que les opinions relatives à la situation de différents indicateurs (produit net bancaire, commissions, charges d'exploitation, provisions, résultat, effectifs et environnement économique). Les réponses sont pondérées en fonction de l'importance de l'activité de l'établissement interrogé (selon la question, la pondération est effectuée par les encours de crédits ou les encours de dépôts). Les chiffres ainsi obtenus donnent une mesure synthétique de l'écart entre la proportion des dirigeants qui estiment qu'il y a eu progression ou qu'une situation est en amélioration et celle des dirigeants jugeant qu'il y a eu fléchissement ou qu'une situation est en dégradation.

3) Les actifs financiers

Les actifs financiers présentés ici ne concernent que les dépôts dans les banques locales. Ils ne recensent donc pas les placements de la clientèle locale auprès de banques métropolitaines.

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils se partagent entre les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A et bleus, livrets ordinaires, livrets jeunes, livrets d'épargne populaire, Codevi et comptes d'épargne logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

L'épargne à long terme est constituée par les portefeuilles-titres, les OPCVM non monétaires, les plans d'épargne logement, les plans d'épargne populaire et les autres actifs (assurance vie essentiellement). Les données présentées ici ne sont pas exhaustives. En effet, ces informations n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des établissements de crédit et ne comprennent pas les encours collectés directement par les compagnies d'assurance intervenant dans le département.

Les ménages regroupent les particuliers, les entrepreneurs individuels. Les entreprises correspondent aux sociétés non financières et les autres agents rassemblent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations privées, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

4) Les passifs financiers

Dans les passifs financiers, sont présentés dans un premier temps les crédits octroyés par les établissements de crédit (EC) locaux puis les crédits accordés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement).

Les principaux établissements de crédit non installés localement et intervenant dans les DOM sont la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia – Crédit local de France, l'Agence française de développement (AFD), la Casden, Natexis et la Compagnie de financement foncier.

Les encours de crédit des entrepreneurs individuels (EI) sont répartis entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des "particuliers") et les autres catégories de crédit des "EI" sont intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des "sociétés non financières", SNF).

Pour les entreprises (SNF et EI selon les cas), les crédits d'exploitation regroupent les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail.

Pour les ménages (particuliers et entrepreneurs individuels essentiellement), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail.

Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance, les fonds de pension ainsi que les administrations centrales et de sécurité sociale.

5) Service central des risques (SCR)

Le service central des risques (SCR) de la Banque de France recense, à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros¹ de crédits par guichet bancaire et par entité juridique, les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe dans les DOM. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle des encours de crédit.

Pour la présentation de ces données, la répartition sectorielle adoptée était la suivante :

Secteurs	Codes NAF 60 (nomenclature INSEE)
Primaire	01 à 05
Industrie	10 à 37
Eau/Energie	40 à 41
BTP	45
Commerce	50 à 52
Transport	60 à 63
Activités immobilières	70
Services (hors immobilier)	55, 64, 71 à 74 et 90 à 93
Services financiers	65 à 67
Education	80
Santé, action sociale	85
Administrations publiques	75, 91 et 92
Divers	00 et 95 à 99

A partir du 1^{er} trimestre 2008, la répartition sectorielle est déclinée selon la nouvelle nomenclature NAF2008.

¹ A compter du mois de janvier 2006.

1- Synthèse du contexte international et européen

L'activité économique mondiale poursuit son redressement entamé depuis le second semestre 2009, grâce aux vastes plans de relance macroéconomique mis en œuvre pour rétablir le bon fonctionnement du système bancaire. La zone euro présente une croissance économique modérée et aux Etats-Unis la reprise demeure fragile dans un contexte de désinflation. L'économie asiatique se caractérise par un regain de croissance au Japon qui bénéficie de la vigueur des exportations et du rebond de la demande intérieure et par une croissance particulièrement soutenue en Chine (+ 11,9 % au premier trimestre 2010).

Après avoir affiché un net rebond tout au long de l'année 2009, les principales places financières ont été de nouveau affectées par d'importantes tensions depuis le mois d'avril 2010, conséquence des inquiétudes des marchés face à l'ampleur de l'endettement de plusieurs pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne). Pour faire face à cette crise et stabiliser la zone euro, un plan sans précédent de 750 milliards d'euros a été mis en place par l'Union européenne début mai 2010 en lien avec le FMI. Il consiste en la création d'un fonds communautaire de 60 milliards d'euros, mobilisable à très court terme pour aider les pays en difficultés, et une garantie de 440 milliards d'euros pour constituer une entité capable de lever des fonds sur les marchés financiers et acheter la dette publique des pays fragilisés. Par ailleurs, le FMI s'est engagé à accompagner ces mesures à hauteur de 250 milliards d'euros sous forme de prêts. En outre, la BCE a adopté des mesures exceptionnelles en intervenant sur les marchés obligataires pour acheter de la dette publique et privée de la zone euro.

Toujours dans le prolongement de la crise financière, le Sénat américain a voté le projet de loi sur la régulation financière qui prévoit notamment de gérer les éventuelles faillites des établissements de crédit sans recourir à l'aide des contribuables, une plus grande supervision des fonds spéculatifs et des produits dérivés, ainsi que la création d'un bureau pour la protection financière des consommateurs, chargé de réguler les produits financiers risqués.

Dans ce contexte, l'euro s'est fortement déprécié, notamment par rapport au dollar, et il a retrouvé ses niveaux de 2006 en passant sous la barre des 1,25 euro pour un dollar, après avoir atteint un plus haut de 1,50 en milieu d'année 2008. Les taux directeurs dans la zone euro et aux Etats-Unis sont maintenus à des niveaux planchers, à respectivement 1 % et dans une fourchette comprise entre 0 % et 0,25 %. Dans un contexte de baisse généralisée des cours boursiers depuis le mois d'avril, le prix du baril de pétrole est repassé sous la barre des 70 dollars à la mi-mai.

2- Evolution conjoncturelle en Guyane

La conjoncture monétaire et financière du 1er trimestre 2010 est marquée par la poursuite du ralentissement des concours bancaires globaux et de la collecte des actifs financiers. Alors que les segments des crédits à l'investissement et à la consommation sont en retrait, seuls les crédits à l'habitat constituent un élément moteur pour l'activité financière. Les établissements de crédit de la place enregistrent pour leur part une très légère progression sur les 3 derniers mois (+0,8 % pour le total des encours sains), mais sont bien en deçà du rythme de croissance atteint jusqu'au début de l'année dernière.

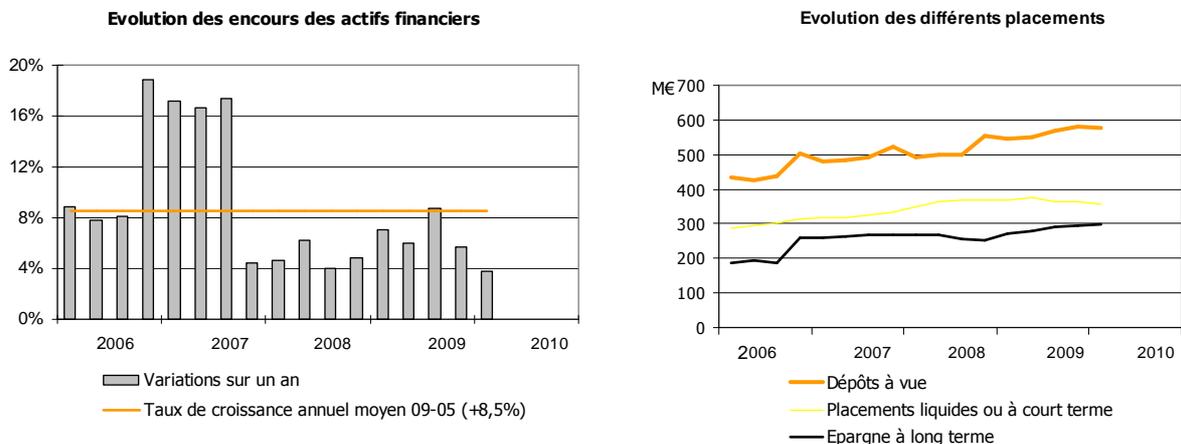
2.1 L'évolution des actifs financiers

Ralentissement de la collecte des actifs financiers

L'épargne globale des agents économiques recensée en Guyane s'est infléchiée en début d'année, atteignant 1,2 milliard € d'encours au 31 mars 2010, soit une progression de 3,8 % sur un an (contre +7,1 % un an auparavant), avec une légère baisse sur le trimestre (- 0,9 %). Ce tassement est relevé en particulier sur les sociétés (+13,4 M€ sur un an, contre +39,8 M€ entre mars 2009 et 2008). En revanche, la collecte relative aux ménages est restée relativement bien orientée (+38,9 M€ sur un an,

contre +27,6 M€ un an auparavant), profilant un comportement d'épargne en faveur des produits d'assurance vie, dans un contexte de situation économique déprimée.

La décomposition par type de placements met en exergue un nouveau recul des placements liquides ou à court terme, en lien avec leurs niveaux de rémunération toujours peu attractifs. De même, la croissance des dépôts à vue s'affaiblit, voire même en léger retrait sur le trimestre sur certains segments de clientèle.



Source : IEDOM, données BAFI

Poursuite du tassement des encours de dépôts à vue

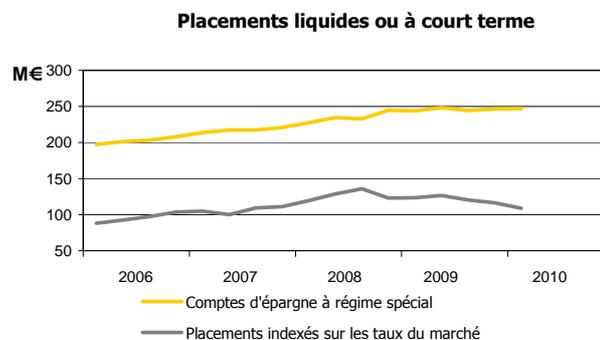
L'encours des dépôts à vue s'élève à 574,8 M€ au 31 mars 2010 et suit une croissance moins marquée sur un an (+5,3 % après +10,8 % en mars 2009). Sur le trimestre, on relève un léger recul : -1,2 %, après +2,5 % au trimestre précédent, compte tenu des versements de salaires plus élevés et des bouclages d'opérations par les entreprises en décembre.

Dans un environnement économique moins favorable, aggravé par les effets de la fermeture du pont du Larivot², les entreprises apparaissent les plus touchées. On note un fort ralentissement du rythme de progression annuelle de leurs encours de dépôts (+6,2 %, contre +23,8 % en mars 2009), soit un rythme inférieur à la croissance moyenne relevée sur les 5 dernières années (+11,3 %). Sur le trimestre, cette clientèle observe un léger tassement (-0,7 %), alors que le 2^{ème} semestre 2009 enregistrait des progressions trimestrielles comprises entre 4 et 6 %. A contrario, les ménages, détenteurs de 46 % du total des dépôts à vue, gagnent 3,6 points sur la croissance de leurs avoirs sur un an (+7,2 % contre +3,6 % en mars 2009) bien qu'ils n'enregistrent qu'une légère hausse sur le trimestre (+1,3 % après +1,5 % en décembre 2009).

Recul des placements liquides ou à court terme

En baisse continue depuis 3 trimestres, les placements liquides ou à court terme restent peu attractifs compte tenu de leur faible niveau de rendement. Ils s'établissent à 355,2 M€ au 31 mars 2010 (-3,3 % sur un an et -2,1 % sur le trimestre), rejoignant leur niveau de 2008.

L'épargne réglementée reste stable. Les montants collectés sur les livrets A et bleus enregistrent une croissance relativement peu dynamique au début de l'année 2010, un an après l'ouverture de la commercialisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 : +5,3 % en glissement annuel (contre +13,1 % en mars 2009), et +2,5 % sur le trimestre (+2 % en moyenne sur 3 ans)³.



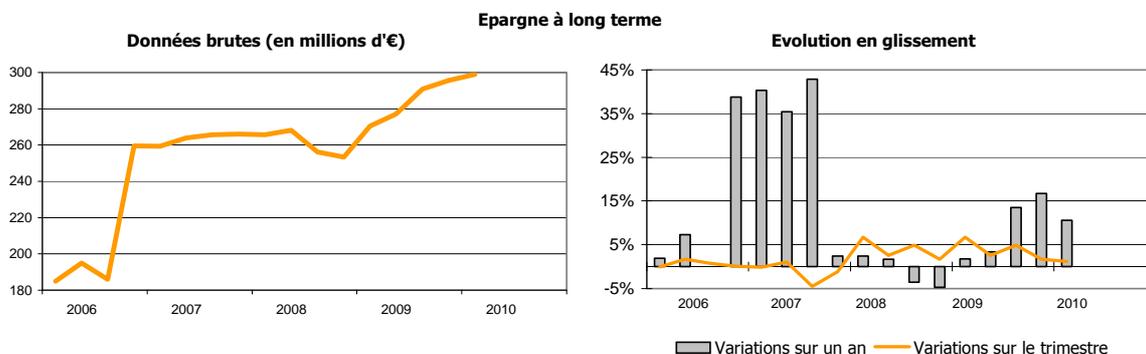
Source : IEDOM, données BAFI

² Entre fin novembre 2009 et mi-mars 2010.

³ Le taux de rémunération du livret A est resté à 1,25 % depuis le 1er août 2009, contre 2,50 % en mars 2009.

Les placements indexés sur les taux du marché monétaire continuent de chuter, perdant 7,8 M€ sur le trimestre (-6,7 % sur 3 mois après -3,3 % en décembre 2009, et -12 % sur un an). Corrélés à des taux d'intérêt à court terme toujours maintenus à des niveaux historiquement faibles⁴, ces placements sont en baisse depuis le mois de septembre 2009. Les encours des dépôts à terme accusent notamment un recul de 11,5 % sur le trimestre (dont -20 % pour les entreprises) et de 23 % sur un an.

Maintien de la croissance de l'épargne à long terme



Source : IEDOM, données BAFI

Détenus essentiellement par les ménages, les placements à long terme, avec un encours global de 299 M€ au 31 mars 2010 (+10,6 % sur un an), affichent un léger essoufflement sur le début de l'année (+1,1 % sur le trimestre, après +1,6 % en décembre 2009, et 4 % en moyenne en 2009 et 2008). L'assurance vie représente 57 % des placements à long terme et enregistre une progression annuelle soutenue (+13,5 %). Malgré l'érosion de la rémunération des contrats en euro, ces fonds demeurent attractifs. Les encours des OPCVM non monétaires enregistrent pour leur part un léger ralentissement sur un an (+3,1 % en glissement annuel, et -1,8 % sur le trimestre). Enfin, les plans d'épargne logement progressent légèrement sur un an (+ 3,5 %, à 79,8 M€), mais restent relativement stables sur le trimestre (+0,4 %).

2.2 L'évolution des passifs financiers

Poursuite du ralentissement progressif des encours de crédits sur le trimestre...

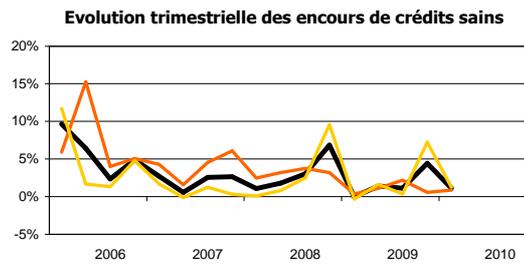
Au 31 mars 2010, l'encours total des passifs financiers de l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) s'établit à 2,2 milliards €. Sur le trimestre, les encours de crédits sains ne progressent que de 1,1 % contre +4,4 % au trimestre passé. Sur un an, ils perdent 3,8 points en rythme de croissance, passant de +12 % en mars 2009 à +8,2 % en 2010. Toutefois ces résultats restent à relativiser au regard de ceux obtenus aux Antilles : respectivement +1,4 % sur le trimestre et +3,7 % sur un an en Guadeloupe et +0,9 % sur le trimestre et +1,6 % sur un an à la Martinique.

...plus marqué en début d'année sur le financement des établissements de crédit non installés localement

Les établissements de crédit de la place représentent 40 % des encours sains financés dans le département. Ils enregistrent une très légère progression sur le trimestre (+7,2 M€, +0,8 %, après +0,5 % en décembre 2009), alors que les établissements de crédit non installés localement observent un tassement dans la croissance de leurs encours : +16 M€, +1,3 % contre +7,2 % au trimestre passé.

Sur un an, la croissance des encours sains de la place est divisée par 2 (+4,7 %, contre +10,8 % au 1^{er} trimestre 2009), tandis que les établissements non installés localement conservent une bonne dynamique (+10,7 %, contre +12,8 % en mars 2009) grâce au financement des crédits à l'équipement des collectivités locales.

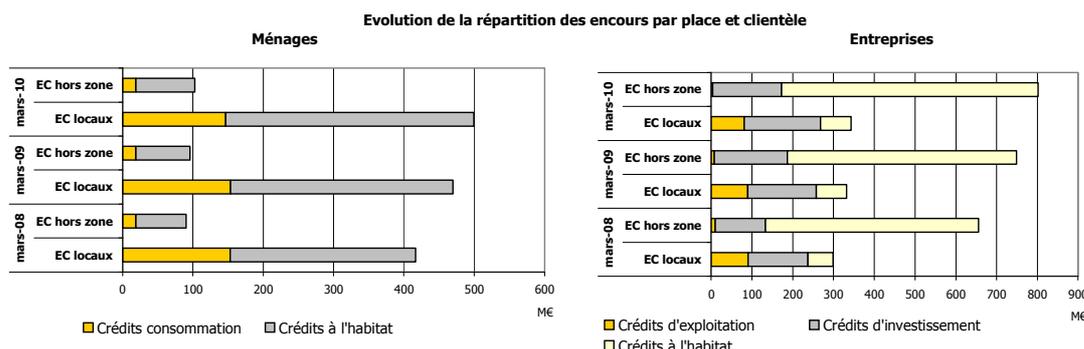
⁴ A fin mars 2010, le taux moyen monétaire mensuel (Eonia) s'établissait à 0,3434 % contre 1,0565 % au premier trimestre 2009, et à 0,6450 % pour l'Euribor 3 mois.



— Ensemble des établissements — Etablissements locaux
— Etablissements non installés localement

Source : IEDOM, données BAFI

Par clientèle...



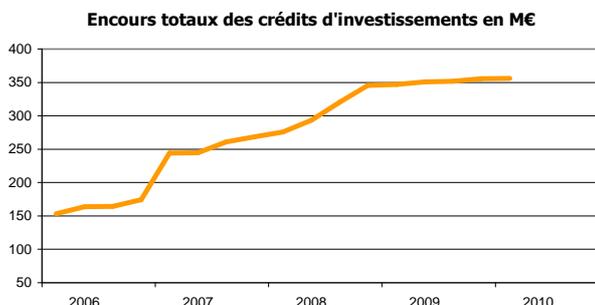
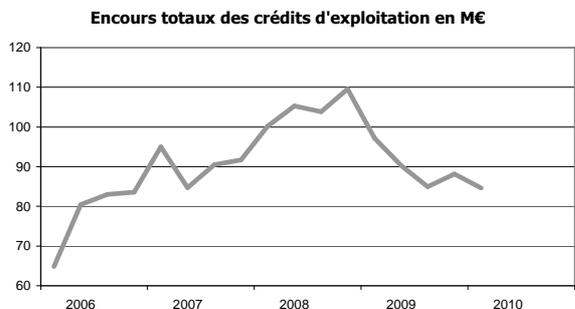
Source : IEDOM, données BAFI

Entreprises : le dynamisme de l'immobilier continue de tempérer la stagnation des crédits d'investissement et d'exploitation

L'évolution des concours en faveur des entreprises⁵ a montré quelques signes de reprise au cours des 6 derniers mois (+3,2 % en décembre 2009, puis +2,1 % en mars 2010, après avoir stagné au cours de l'année 2009), mais le rythme de progression sur un an reste bien moindre (+5,9 % contre +12,5 % en mars 2009).

Ce léger regain est dû aux concours immobiliers, essentiellement financés en dehors de la place, qui atteignent pour la première fois 700 M€ (+26,7 M€ sur 3 mois, +3,9 % sur le trimestre⁶ et +10,5 % sur un an). Les entreprises ont également bénéficié de découverts auprès des établissements locaux (+6 M€), en raison des tensions de trésorerie inhérentes au blocage du principal axe routier. Toutefois l'ensemble des crédits d'exploitation restent orientés à la baisse depuis le début de l'année 2009 (-4,1 % sur le trimestre et - 12,9 % sur un an).

Dans le climat d'incertitude qui a prévalu dans l'attente de la consultation populaire sur le statut de la collectivité de Guyane et de la réouverture du pont du Larivot mi-mars, les encours des crédits d'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises, ont stagné pour tous les établissements de crédit (installés ou non localement).



Source : IEDOM, données BAFI

⁵ Les encours de crédits aux entreprises (1 148,3M€) représentent la moitié des crédits octroyés dans le département.

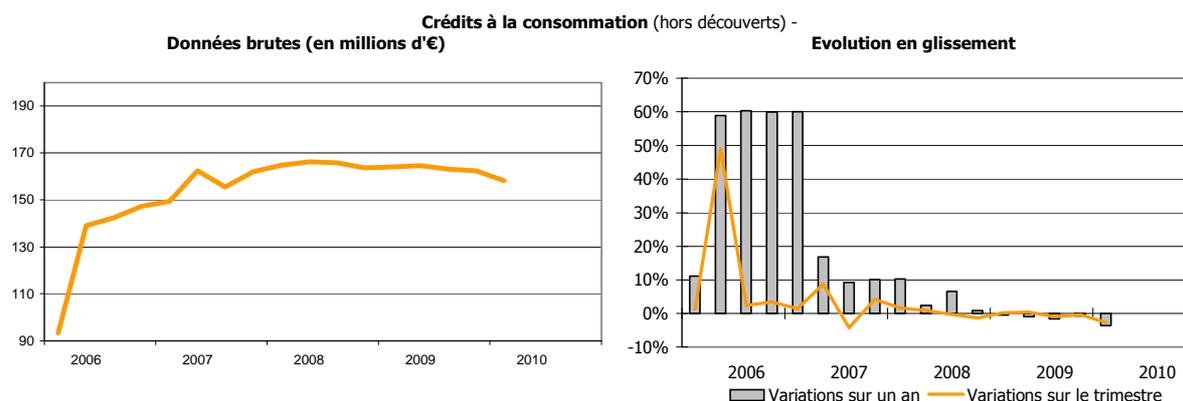
⁶ Contre +2,3 % en moyenne trimestrielle sur 2 ans.

L'évolution des encours de crédits déclarés au service central des risques de la Banque de France confirme la stabilité des financements en Guyane au mois de mars, avec une légère inflexion dans le secteur de la construction alors que les activités immobilières poursuivent leur trend croissant.

Ménages : recul du financement de la consommation mais l'investissement immobilier reste vigoureux

L'endettement global des ménages stagne sur le trimestre à près de 600 M€ en mars 2010 (+0,9 %, après +1,8 % en décembre 2009). Sur un an, le rythme de progression est au plus bas au regard des taux enregistrés sur les 5 dernières années (+6,4 % en mars contre +11,6 % un an auparavant).

Corroborant le courant d'affaires relativement déprimé des professionnels du commerce depuis 6 trimestres, les encours de crédits à la consommation (hors comptes ordinaires débiteurs) marquent un recul plus prononcé aussi bien sur le trimestre que sur un an (respectivement -2,6 % et -3,6 %).



Source : IEDOM, données BAFI

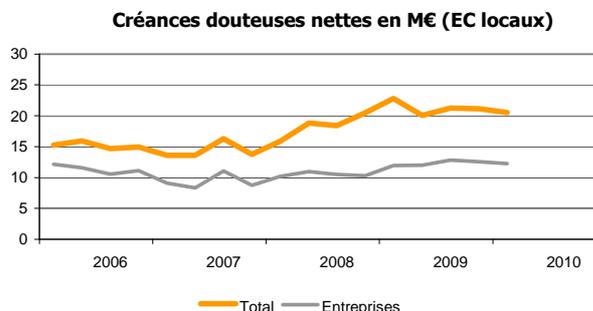
Seuls les crédits à l'habitat, premier poste d'endettement des ménages (72 %), financés à 80 % par les établissements de crédit locaux, conservent une progression encore relativement dynamique : +2,5 % sur 3 mois (+3,4 % en moyenne sur 2 ans) et +11 % sur un an (17,4 % en mars 2009)⁷.

Les collectivités locales : les investissements restent relativement dynamiques

Les collectivités locales, financées essentiellement en crédits d'équipement par les établissements non installés localement, enregistrent un léger repli de 1,3 % sur le trimestre (-4,7 M€) compte tenu des bouclages d'opérations à fin décembre. Elles conservent toutefois sur un an, malgré un léger fléchissement, une bonne dynamique avec une croissance de leurs encours globaux de 18,3 %. Les encours d'investissement progressent de 19,1 %, soit -3,2 points par rapport à mars 2009.

Sinistralité : léger recul du taux de créances douteuses sur la place

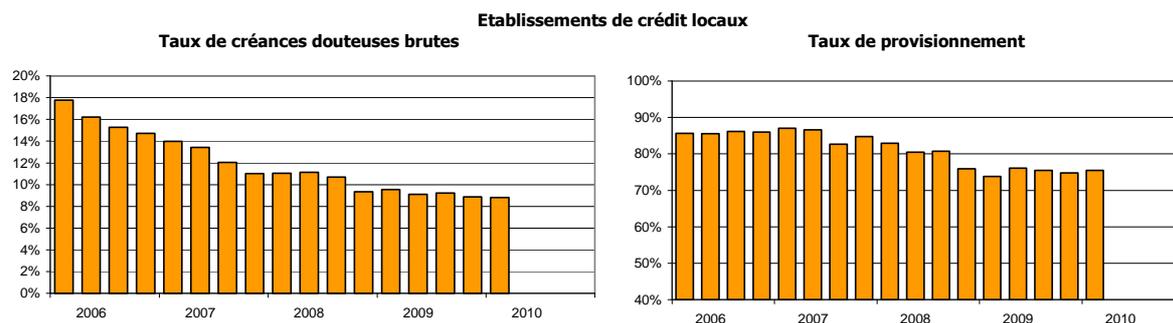
Pour la 3^{ème} fois depuis le début de l'année 2009, l'encours des créances douteuses nettes de la place bancaire locale (20,5 M€ au 31 mars 2010) enregistre une baisse sur le trimestre (-2,8 %, soit - 0,6M€), aussi bien sur la clientèle entreprises que sur les ménages, en lien avec le ralentissement de leurs encours de crédits. Sur un an, le recul des créances douteuses nettes avoisine les 10 %, et ne concerne que les ménages.



Source : IEDOM, données BAFI

⁷ Aux Antilles, la progression des encours de crédit immobilier enregistre une légère accélération mais qui reste néanmoins trop faible pour permettre de retrouver les niveaux de croissance d'avant-crise : +1,2 % sur le trimestre, et +5,9 % sur un an à la Guadeloupe, +1,0 % sur le trimestre et +4,8 % sur un an à la Martinique.

Le taux de créances douteuses brutes s'établit à fin mars à 8,8 %, restant sur un trend baissier (-0,7 point sur un an et -0,1 point sur le trimestre). Ce taux, élevé comparativement à la métropole, apparaît en dessous de ceux recensés aux Antilles (11,2 % en Guadeloupe, et 8,9 % à la Martinique).



Source : IEDOM, données BAFI

Le taux de provisionnement (75,4 %) progresse pour sa part 1,6 point en mars 2010 par rapport à mars 2009.

2.3 Prévisions des professionnels sur le 2ème trimestre 2010

D'après les résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'IEDOM auprès des établissements de la place, la collecte des dépôts serait restée relativement soutenue au 2^{ème} trimestre 2010 malgré un environnement économique encore morose, et devrait se stabiliser au 3^{ème} trimestre.

Le marché du crédit reste tiré par les produits de l'immobilier. Après un léger tassement au 2^{ème} trimestre, le segment de l'habitat enregistrerait une forte dynamique pour la rentrée de septembre, de même que les encours de crédit à la consommation. Le seul point négatif demeure le financement des investissements (équipements) et des crédits d'exploitation qui affichent aussi bien des résultats que des prévisions en berne.

Malgré une progression espérée des commissions, le PNB et le résultat net enregistreraient un repli depuis le 2^{ème} trimestre 2010, avec une progression des effectifs employés. Le coût du risque en revanche serait encore en amélioration depuis le début de l'année.

3- Actualités

Entrée en vigueur du projet SURFI

A partir du 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) va succéder à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôle, à alléger la charge déclarative des établissements et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction introductive 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés.

Autorité de contrôle prudentiel

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Christine Lagarde, a installé le 9 mars 2010 la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Cette autorité issue de la fusion des 4 instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle sera présidée par le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer. Le secrétariat général est assuré par Danièle Nouy (secrétaire générale de la Commission bancaire). La ministre a souligné la volonté de créer une super autorité pour renforcer l'efficacité de notre système de contrôle au profit de

l'intérêt général et lui a confié une mission s'articulant autour de quatre objectifs : réussir la fusion décidée au service de l'intérêt général, réussir la sortie de crise, contribuer à la réforme du système financier international et protéger les consommateurs.

Les décrets d'application de l'ordonnance portant création de l'ACP ainsi que les arrêtés de nomination de ses membres ont été publiés au Journal Officiel des 4, 7 et 9 mars 2010.

Les informations relatives à l'ACP sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/acp/index.htm>

L'IEDOM et le contrôle des conseillers en investissement financier

Une nouvelle mission vient d'être confiée à l'IEDOM par l'Autorité des Marchés financiers (AMF) ; elle concerne le contrôle des conseillers en investissement financier.

Conformément aux dispositions du code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, un protocole a été conclu entre l'AMF et l'IEDOM le 1er février 2010. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques appliquées en France métropolitaine où la Banque de France intervient déjà dans un cadre identique.

Créée par la loi 2003-706 de sécurité financière du 1er août 2003, l'AMF, organisme public indépendant qui a succédé à la COB et au CMF, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Les compétences de l'AMF portent sur les opérations et l'information financière ; les produits d'épargne collective ; les marchés et leurs infrastructures ; les professionnels. L'AMF peut également procéder à des enquêtes et, en cas de pratiques contraires à son règlement général ou aux obligations professionnelles, prononcer des sanctions par l'intermédiaire de sa Commission de sanctions.

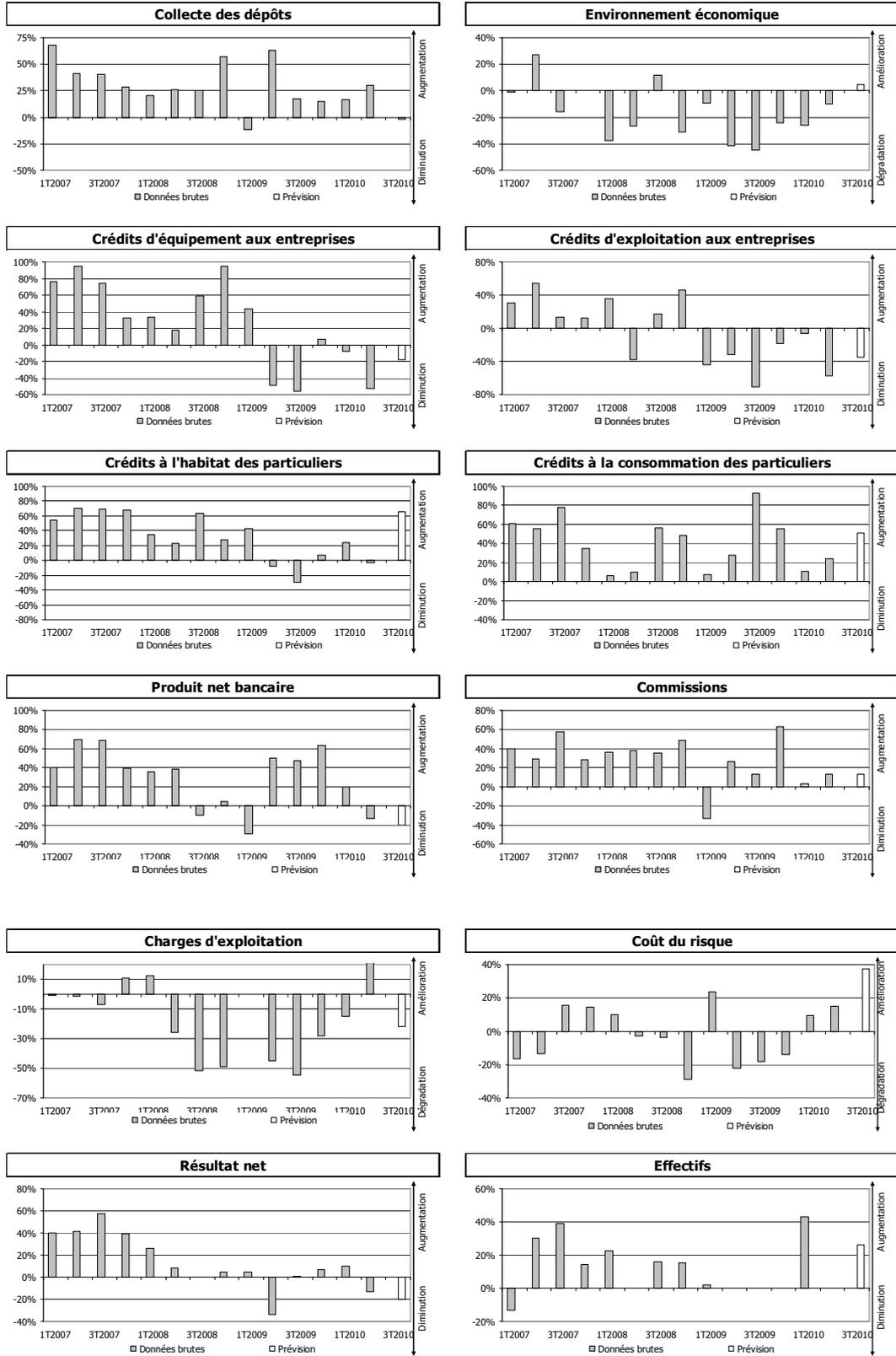
Réforme du crédit à la consommation

Le journal officiel a publié le 2 juillet 2010 la loi portant réforme du code de la consommation. Les premiers textes d'application devraient paraître cet été (notamment le décret sur les publicités pour les crédits renouvelables), et l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux procédures de surendettement serait prévue pour novembre. Les mesures concernant l'encadrement de la distribution du crédit revolving et celles relatives aux nouvelles exigences (devoir d'explication, consultation obligatoire du fichier des incidents de paiement) doivent rentrer en application en mai 2011.

En avril 2010, la Banque postale a lancé son offre en matière de crédits à la consommation (prêts personnels et rachat de crédits).

4- L'enquête auprès des Etablissements de Crédit

Soldes d'opinions des dirigeants

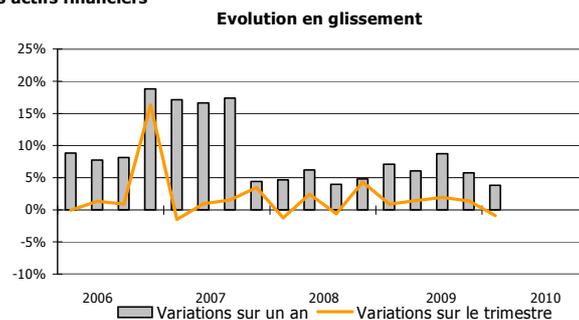
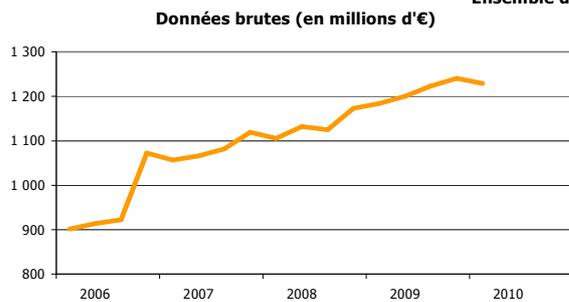


Etablissements enquêtés : Banque postale, BNP, BRED, BFCAG, FCMAG, CRCAMM

5- Les actifs financiers de la clientèle non financière

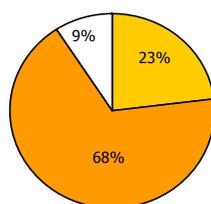
	Montants en millions								Variations	
	mars-06	mars-07	mars-08	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09	mars-10	1 an	1 trim.
Sociétés non financières	199,0	228,7	231,8	271,7	270,3	288,4	293,6	285,0	4,9%	-2,9%
Dépôts à vue	153,2	173,5	165,1	204,5	197,7	209,9	218,6	217,1	6,2%	-0,7%
Placements liquides ou à court terme	37,4	46,5	62,4	64,2	69,8	69,1	69,8	62,9	-2,0%	-9,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,6	0,4	0,4	0,3	0,7	0,6	0,5	0,7	96,4%	28,0%
Placements indexés sur les taux de marché	36,9	46,1	62,1	63,9	69,0	68,4	69,2	62,3	-2,5%	-10,1%
(dt) comptes à terme	21,7	25,0	25,2	27,3	22,3	24,7	26,3	20,9	-23,4%	-20,5%
(dt) OPCVM monétaires	14,0	17,4	28,2	35,2	45,3	42,3	41,6	40,4	14,8%	-2,8%
(dt) certificats de dépôt	1,2	3,7	8,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,0	-28,6%	-28,6%
Epargne à long terme	8,4	8,7	4,3	3,0	2,9	9,5	5,3	5,0	68,6%	-4,6%
(dt) OPCVM non monétaires	7,9	8,3	3,8	2,6	2,4	4,3	3,1	2,8	7,2%	-9,4%
Ménages	616,6	728,4	763,9	791,5	806,7	810,7	822,9	830,4	4,9%	0,9%
Dépôts à vue	208,1	227,5	240,3	248,8	257,1	259,3	263,2	266,7	7,2%	1,3%
Placements liquides ou à court terme	233,1	252,1	164,1	277,3	277,1	271,2	271,3	271,6	-2,1%	0,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	192,3	207,3	122,0	235,3	236,8	234,1	236,8	237,0	0,7%	0,1%
Livrets ordinaires	48,4	53,2	56,4	63,0	61,1	62,1	61,3	60,4	-4,0%	-1,5%
Livrets A et bleus	91,7	99,8	108,2	119,0	121,7	119,6	122,2	125,1	5,1%	2,4%
Livrets jeunes	4,2	4,2	4,4	2,6	2,7	2,6	2,7	2,5	-3,9%	-5,9%
Livrets d'épargne populaire	15,1	15,7	16,0	10,9	11,3	10,5	10,7	9,2	-15,8%	-14,4%
LDD	7,4	9,1	12,0	14,5	14,8	14,4	14,7	14,9	2,6%	0,9%
Comptes d'épargne logement	25,4	25,3	25,0	25,3	25,3	25,0	25,1	24,9	-1,4%	-0,8%
Placements indexés sur les taux de marché	40,9	44,8	42,1	42,1	40,4	37,1	34,5	34,6	-17,7%	0,4%
(dt) Comptes créditeurs à terme	28,6	29,2	27,8	27,9	26,3	23,5	21,2	20,6	-26,2%	-3,0%
(dt) Bons de caisse	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
(dt) OPCVM monétaires	12,2	15,5	14,3	14,2	14,1	13,6	13,3	14,1	-1,1%	5,8%
Epargne à long terme	175,3	248,7	259,5	265,3	272,4	280,2	288,5	292,1	10,1%	1,3%
Plans d'épargne logement	88,6	84,2	79,4	76,8	77,2	76,8	79,5	79,8	3,9%	0,4%
Plans d'épargne populaire	9,7	7,8	7,0	6,5	6,5	6,2	6,1	6,0	-7,5%	-1,0%
Autres comptes d'épargne	0,3	1,2	1,8	1,2	1,0	1,0	1,0	1,1	-3,2%	8,8%
Portefeuille-titre	11,2	12,9	11,4	11,6	13,1	13,0	15,4	15,1	30,7%	-2,1%
OPCVM non-monétaires	18,8	19,0	19,1	18,5	18,3	18,4	19,1	18,9	2,0%	-0,8%
Contrats d'assurance-vie	46,8	123,7	140,7	150,8	156,3	164,8	167,4	171,1	13,5%	2,3%
Autres agents	86,1	98,9	109,6	120,4	123,4	124,1	123,7	113,5	-5,7%	-8,3%
Dépôts à vue	70,3	77,2	87,3	92,7	93,5	98,6	100,1	91,0	-1,7%	-9,0%
Placements liquides ou à court terme	14,7	19,8	120,4	25,7	28,0	24,3	21,8	20,7	-19,6%	-5,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	4,3	6,0	105,0	8,1	10,9	9,5	9,0	8,9	9,6%	-1,9%
Placements indexés sur les taux de marché	10,3	13,8	15,4	17,6	17,1	14,9	12,7	11,8	-33,0%	-7,4%
(dt) Comptes créditeurs à terme	6,7	6,6	6,2	7,3	6,8	6,3	6,9	6,6	-9,6%	-3,4%
Epargne à long terme	1,1	2,0	1,9	2,0	1,9	1,1	1,9	1,8	-10,4%	-3,6%
Total actifs financiers	901,7	1 056,0	1 105,3	1 183,5	1 200,3	1 223,3	1 240,3	1 228,9	3,8%	-0,9%
Dépôts à vue	431,6	478,2	492,7	546,0	548,2	567,8	581,9	574,8	5,3%	-1,2%
Placements liquides ou à court terme	285,3	318,4	347,0	367,2	374,9	364,6	362,8	355,2	-3,3%	-2,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	197,2	213,7	227,4	243,7	248,4	244,2	246,3	246,5	1,2%	0,1%
Placements indexés sur les taux de marché	88,1	104,7	119,6	123,5	126,4	120,4	116,4	108,7	-12,0%	-6,7%
Epargne à long terme	184,8	259,4	265,6	270,3	277,2	290,8	295,6	299,0	10,6%	1,1%

Ensemble des actifs financiers



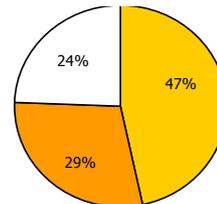
Répartition des actifs financiers par agent économique mars-10

■ sociétés ■ ménages □ autres agents



Répartition des actifs financiers par nature mars-10

■ Dépôts à vue ■ Placements liquides ou à court terme □ Epargne à long terme

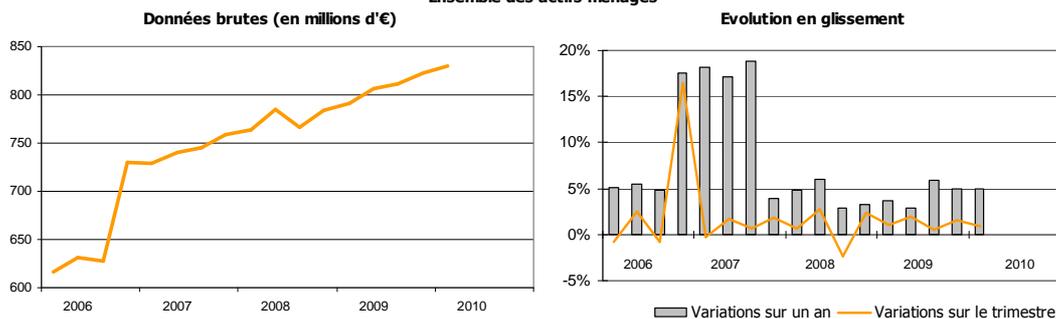


Source : IEDOM, données BAFI

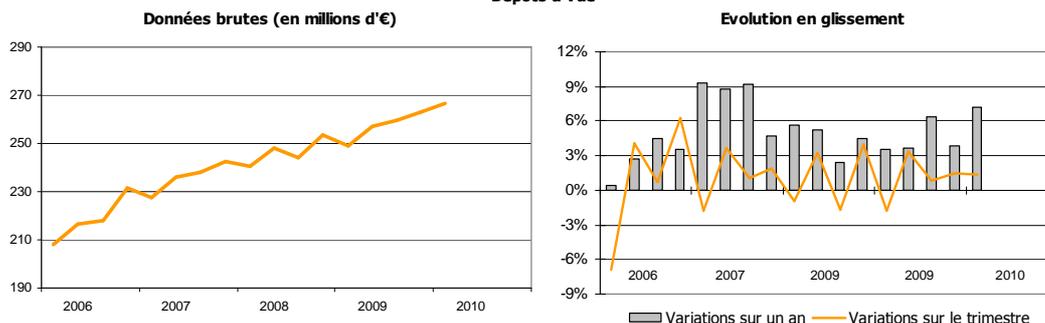
A compter du 4^{ème} trimestre 2006, la collecte des statistiques concernant l'encours des contrats d'assurance-vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de la place qui n'étaient pas recensées jusque là.

Les avoirs des ménages

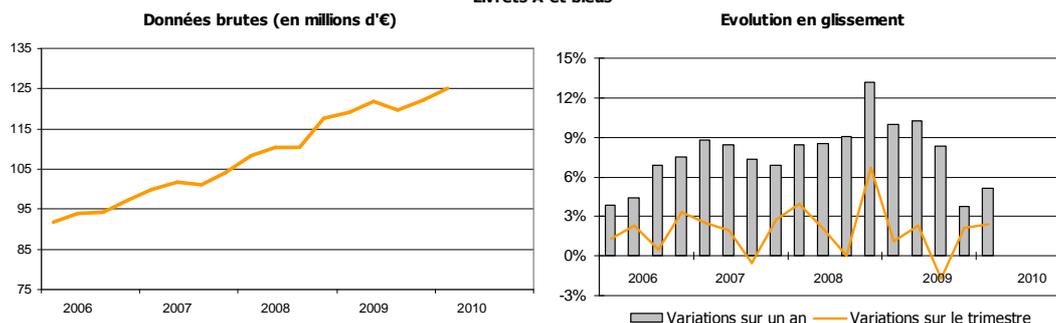
Ensemble des actifs ménages



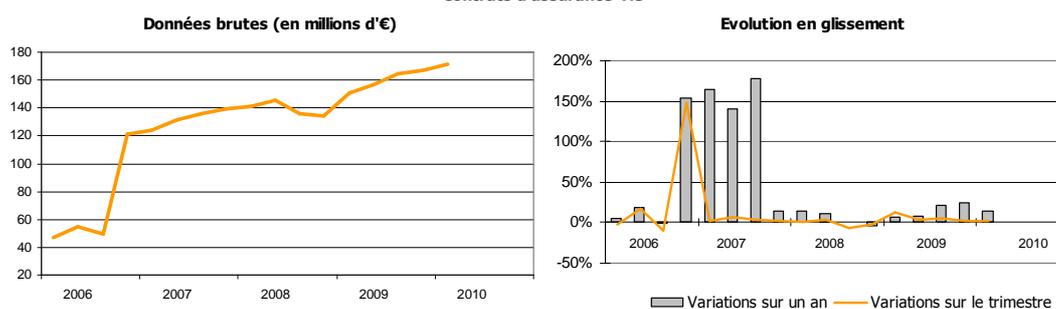
Dépôts à vue



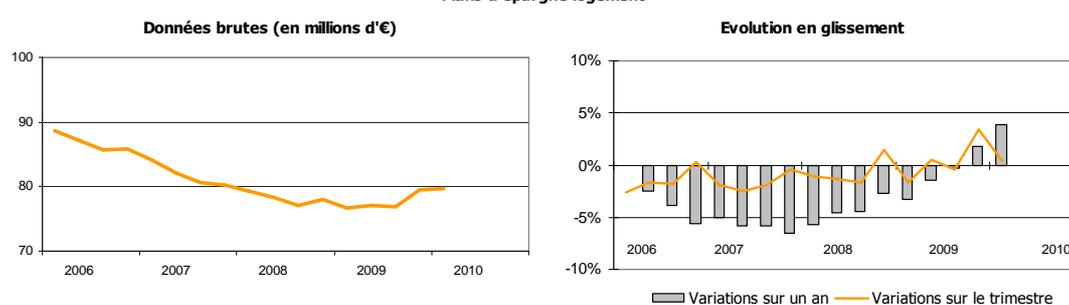
Livrets A et bleus



Contrats d'assurance-vie



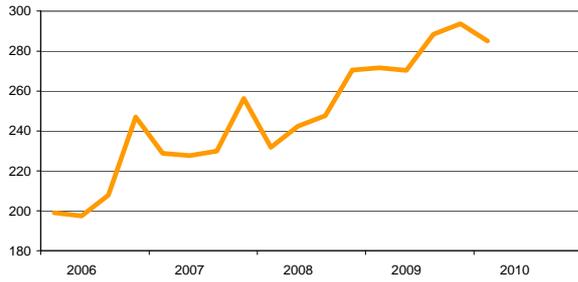
Plans d'épargne logement



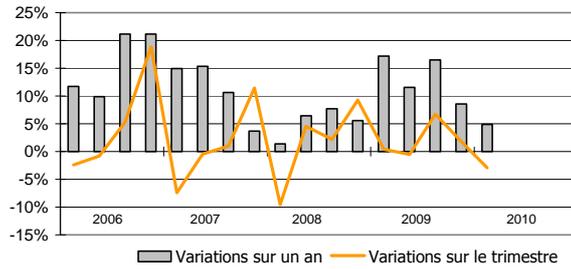
Les avoirs des entreprises

Ensemble des actifs sociétés non financières

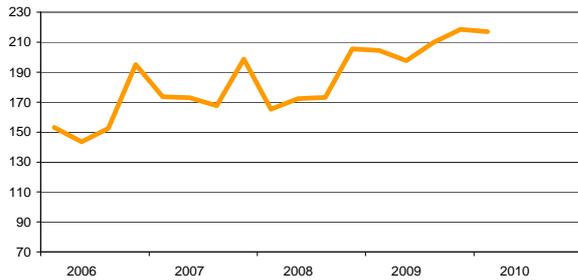
Données brutes (en millions d'€)



Evolution en glissement

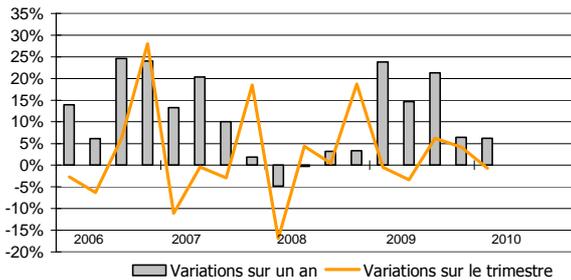


Données brutes (en millions d'€)

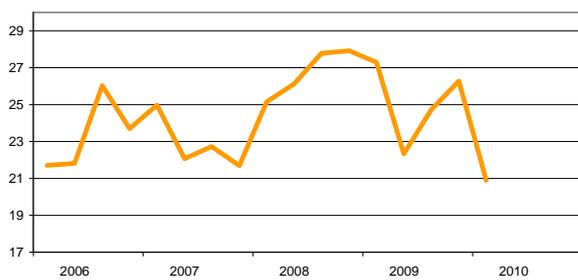


Dépôts à vue

Evolution en glissement

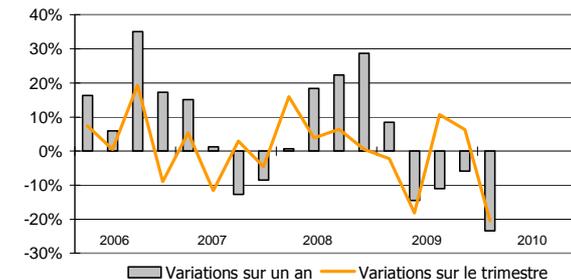


Données brutes (en millions d'€)



Dépôts à terme

Evolution en glissement

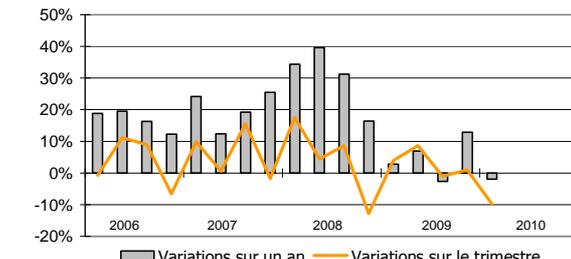


Données brutes (en millions d'€)

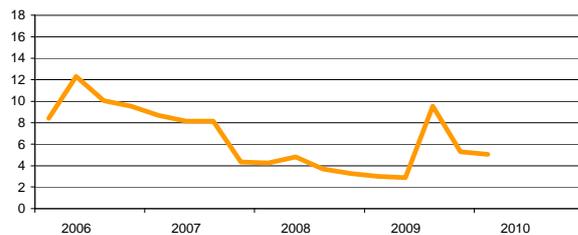


Placements liquides ou à court terme

Evolution en glissement

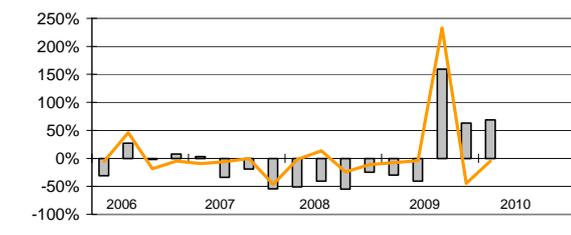


Données brutes (en millions d'€)



Epargne à long terme

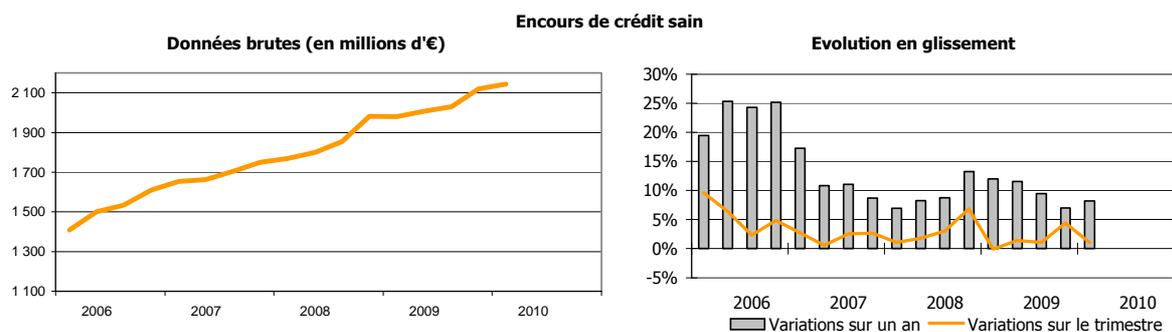
Evolution en glissement



6- Les passifs financiers de la clientèle non financière

6-1 Les concours consentis sur la place par l'ensemble des établissements de crédit

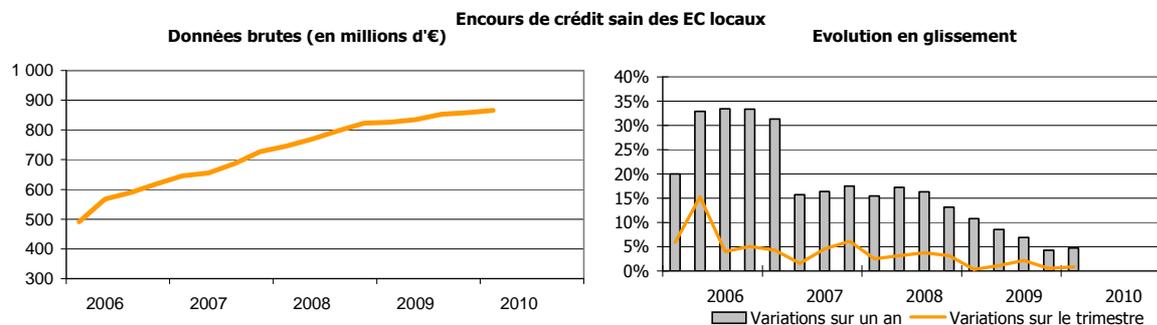
	Montants en millions €								Variations	
	mars-06	mars-07	mars-08	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09	mars-10	1 an	1 trim.
Entreprises	768,9	888,2	964,4	1084,7	1088,7	1089,6	1124,6	1148,3	5,9%	2,1%
Crédits d'exploitation	64,8	95,0	100,2	97,2	90,3	85,0	88,2	84,6	-12,9%	-4,1%
Créances commerciales	12,2	14,4	8,4	8,6	7,6	8,0	17,2	6,5	-24,0%	-62,1%
Crédits de trésorerie	21,4	43,4	53,6	52,6	49,1	48,7	45,2	45,9	-12,8%	1,6%
dont entrepreneurs individuels	7,1	9,9	11,1	9,7	9,3	9,1	9,1	8,7	-10,4%	-4,9%
Comptes ordinaires débiteurs	31,2	37,2	37,6	35,3	32,7	27,6	25,1	31,6	-10,4%	25,9%
Affacturation	0,0	0,0	0,6	0,7	0,9	0,6	0,6	0,6	-19,4%	-12,9%
Crédits d'investissement	153,3	243,9	275,4	346,9	350,9	351,4	355,4	355,8	2,6%	0,1%
Crédits à l'équipement	115,7	178,5	209,6	262,1	266,6	267,8	274,3	273,2	4,2%	-0,4%
dont entrepreneurs individuels	20,4	23,0	24,2	23,3	22,3	21,4	21,5	23,3	0,1%	8,4%
Crédit-bail	37,5	65,3	65,8	84,8	84,4	83,6	81,1	82,7	-2,5%	2,0%
Crédits à l'habitat	530,3	545,5	584,5	637,3	644,0	649,9	677,8	704,5	10,5%	3,9%
Autres crédits	20,5	3,9	4,2	3,3	3,5	3,5	3,2	3,3	-0,7%	2,5%
Ménages	330,1	431,2	507,5	566,2	574,3	586,3	596,7	602,3	6,4%	0,9%
Crédits à la consommation	99,4	155,6	171,7	172,0	172,0	171,6	170,2	165,7	-3,7%	-2,7%
Crédits de trésorerie	91,9	143,5	156,7	153,9	154,2	151,9	150,6	145,8	-5,2%	-3,1%
Comptes ordinaires débiteurs	6,1	6,2	6,9	8,0	7,4	8,5	7,8	7,6	-5,7%	-3,0%
Crédit-bail	1,4	5,9	8,1	10,1	10,5	11,2	11,8	12,3	21,5%	3,7%
Crédits à l'habitat	230,6	274,9	335,1	393,4	401,7	414,1	426,0	436,6	11,0%	2,5%
Autres crédits	0,1	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,0	-98,5%	-98,0%
Collectivités locales	234,5	268,3	246,9	301,6	317,2	316,6	361,6	356,9	18,3%	-1,3%
Crédits d'exploitation	0,2	0,3	0,5	2,1	1,8	2,4	2,3	0,8	-61,1%	-64,7%
Crédits de trésorerie	0,2	0,2	0,5	2,0	1,2	1,1	1,6	0,2	-91,9%	-89,9%
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	1,3	0,8	0,7	NS	-13,6%
Crédits d'investissement	206,9	263,7	244,1	298,4	314,5	313,3	358,5	355,3	19,1%	-0,9%
Crédits à l'équipement	206,7	263,5	243,6	297,9	314,1	312,9	358,1	355,0	19,1%	-0,9%
Crédit-bail	0,2	0,2	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	-35,8%	-20,6%
Crédits à l'habitat	24,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	3,2	4,3	2,3	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8	-28,1%	0,0%
Autres agents et CCB non ventilés	76,5	65,8	50,6	27,4	27,5	37,2	36,2	35,0	27,6%	-3,4%
Total encours sain	1410,1	1653,5	1768,3	1979,9	2007,6	2029,7	2119,2	2142,3	8,2%	1,1%
Créances douteuses brutes	129,8	141,3	115,6	96,3	91,3	100,0	91,5	95,5	-0,8%	4,4%
Créances douteuses nettes	38,9	50,1	38,8	32,0	27,7	34,7	28,9	32,5	12,3%	12,3%
dont entreprises	29,5	39,5	27,8	14,4	13,3	21,5	16,0	20,2	40,5%	26,3%
dont ménages	8,8	10,5	9,8	14,6	11,4	12,1	12,2	11,7	-20,2%	-3,9%
Provisions	90,9	91,2	76,8	64,3	63,6	65,4	62,6	63,0	-2,1%	0,7%
Total encours brut	1539,8	1794,8	1883,9	2076,1	2098,9	2129,7	2210,6	2237,8	7,8%	1,2%
Taux de créances douteuses	8,4%	7,9%	6,1%	4,6%	4,3%	4,7%	4,1%	4,3%	-0,3 pt	+0,2 pt
Taux de provisionnement	70,0%	64,6%	66,5%	66,8%	69,7%	65,3%	68,4%	66,0%	-0,8 pt	-2,4 pts



Source : IEDOM, données BAFI

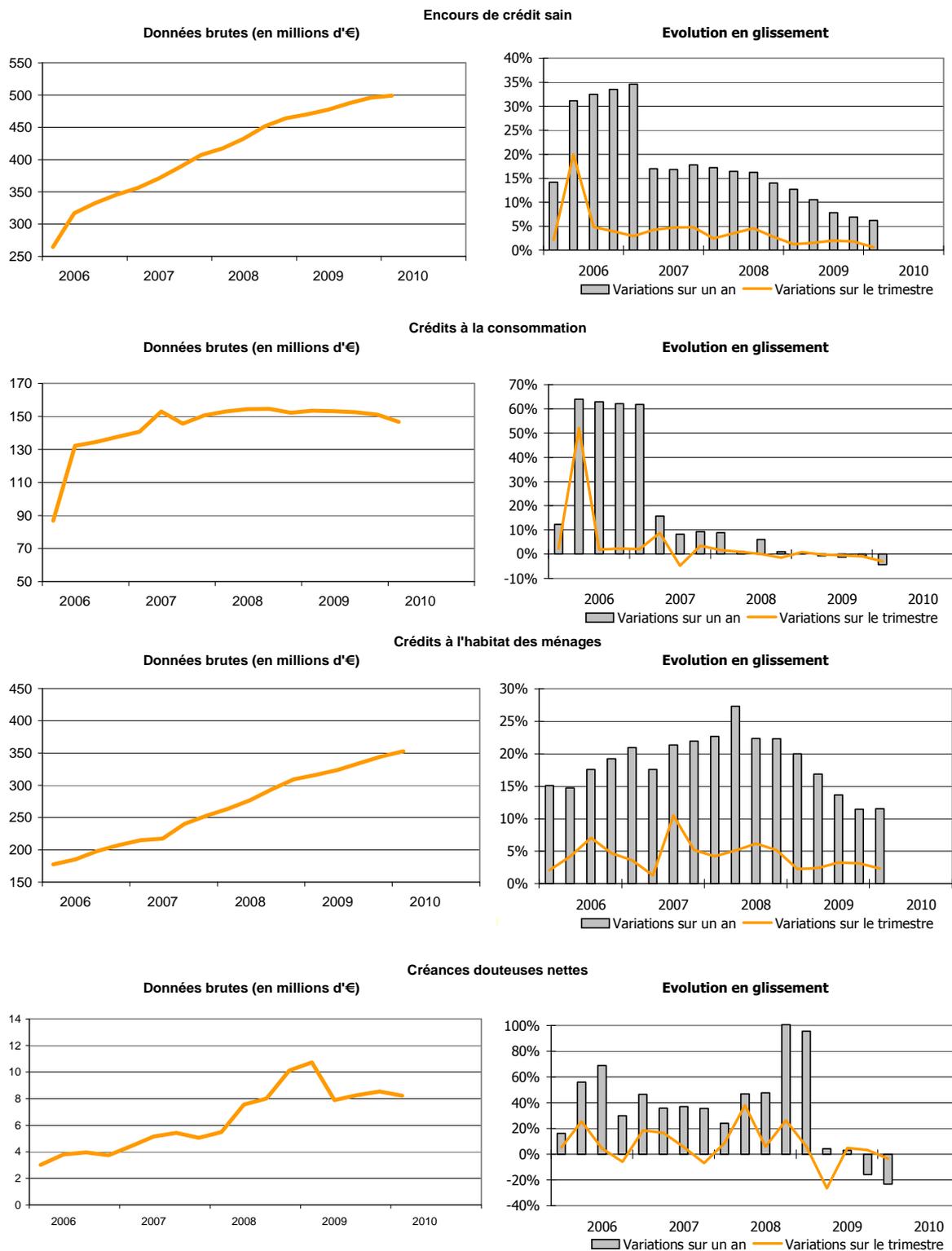
6-2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux

	Montants en millions €								Variations	
	mars-06	mars-07	mars-08	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09	mars-10	1 an	1 trim.
Entreprises	202,5	263,2	307,3	334,5	337,0	336,4	341,8	345,8	3,4%	1,2%
Crédits d'exploitation	56,7	83,4	90,2	89,2	83,2	77,3	74,9	80,6	-9,7%	7,6%
Créances commerciales	6,2	7,8	7,0	7,6	6,1	6,5	8,6	6,0	-22,2%	-31,0%
Crédits de trésorerie	20,6	41,1	49,1	48,4	45,5	45,0	42,3	44,1	-8,8%	4,4%
dont entrepreneurs individuels	7,1	9,8	10,8	9,5	9,2	8,9	9,0	8,5	-10,2%	-4,9%
Comptes ordinaires débiteurs	29,9	34,5	34,1	33,2	31,6	25,8	24,0	30,5	-8,1%	27,1%
Affacturation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits d'investissement	95,3	136,2	152,0	168,5	174,5	181,6	187,5	187,3	11,2%	-0,1%
Crédits à l'équipement	83,6	118,6	134,5	150,7	156,8	163,3	169,5	169,5	12,4%	0,0%
dont entrepreneurs individuels	11,2	12,8	11,4	12,9	12,3	12,8	12,6	12,9	0,0%	2,0%
Crédit-bail	11,7	17,6	17,5	17,7	17,7	18,3	18,0	17,8	0,3%	-1,3%
Crédits à l'habitat	31,7	41,1	61,9	74,4	76,6	74,9	77,1	75,5	1,5%	-2,1%
Autres crédits	18,8	2,6	3,2	2,5	2,6	2,6	2,3	2,4	-2,4%	3,5%
Ménages	264,5	356,1	417,3	470,3	477,6	487,4	496,3	499,4	6,2%	0,6%
Crédits à la consommation	86,9	140,6	153,1	153,4	153,2	152,5	151,2	146,7	-4,4%	-2,9%
Crédits de trésorerie	79,4	128,6	138,1	135,3	135,5	132,8	131,5	126,9	-6,2%	-3,5%
Comptes ordinaires débiteurs	6,1	6,2	6,9	8,0	7,3	8,5	7,8	7,5	-5,9%	-3,1%
Crédit-bail	1,4	5,9	8,1	10,1	10,5	11,2	11,8	12,3	21,5%	3,7%
Crédits à l'habitat	177,5	214,7	263,5	316,2	323,7	334,3	344,7	352,7	11,5%	2,3%
Autres crédits	0,1	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,0	-98,5%	-98,0%
Collectivités locales	0,4	3,1	4,7	4,4	4,4	5,0	3,9	3,8	-13,6%	-2,9%
Crédits d'exploitation	0,1	0,1	0,0	0,2	0,6	1,3	0,8	0,7	NS	-14,2%
Crédits de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	1,3	0,8	0,7	NS	-14,2%
Crédits d'investissement	0,3	3,0	4,6	4,2	3,8	3,7	3,1	3,1	-25,8%	-0,1%
Crédits à l'équipement	0,3	3,0	4,6	4,2	3,8	3,7	3,1	3,1	-26,5%	0,0%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres agents et CCB non ventilés	24,3	23,1	16,2	16,6	15,8	24,3	15,7	15,9	-4,2%	1,5%
Total encours sain	491,7	645,6	745,4	825,8	834,8	853,1	857,8	864,9	4,7%	0,8%
Créances douteuses brutes	106,1	104,8	92,6	87,1	83,6	86,6	83,7	83,5	-4,1%	-0,2%
Créances douteuses nettes	15,2	13,6	15,8	22,8	20,0	21,2	21,1	20,5	-9,9%	-2,8%
dont entreprises	12,1	9,1	10,2	11,9	12,0	12,8	12,5	12,3	2,6%	-2,4%
dont ménages	3,0	4,4	5,5	10,7	7,9	8,3	8,5	8,2	-23,4%	-3,6%
Provisions	90,9	91,2	76,8	64,3	63,6	65,4	62,6	63,0	-2,1%	0,7%
Total encours brut	597,8	750,5	838,1	912,9	918,5	939,7	941,5	948,5	3,9%	0,7%
Taux de créances douteuses	17,7%	14,0%	11,1%	9,5%	9,1%	9,2%	8,9%	8,8%	-0,7 pt	-0,1 pt
Taux de provisionnement	85,7%	87,0%	82,9%	73,8%	76,1%	75,5%	74,7%	75,4%	+1,6 pt	+0,7 pt

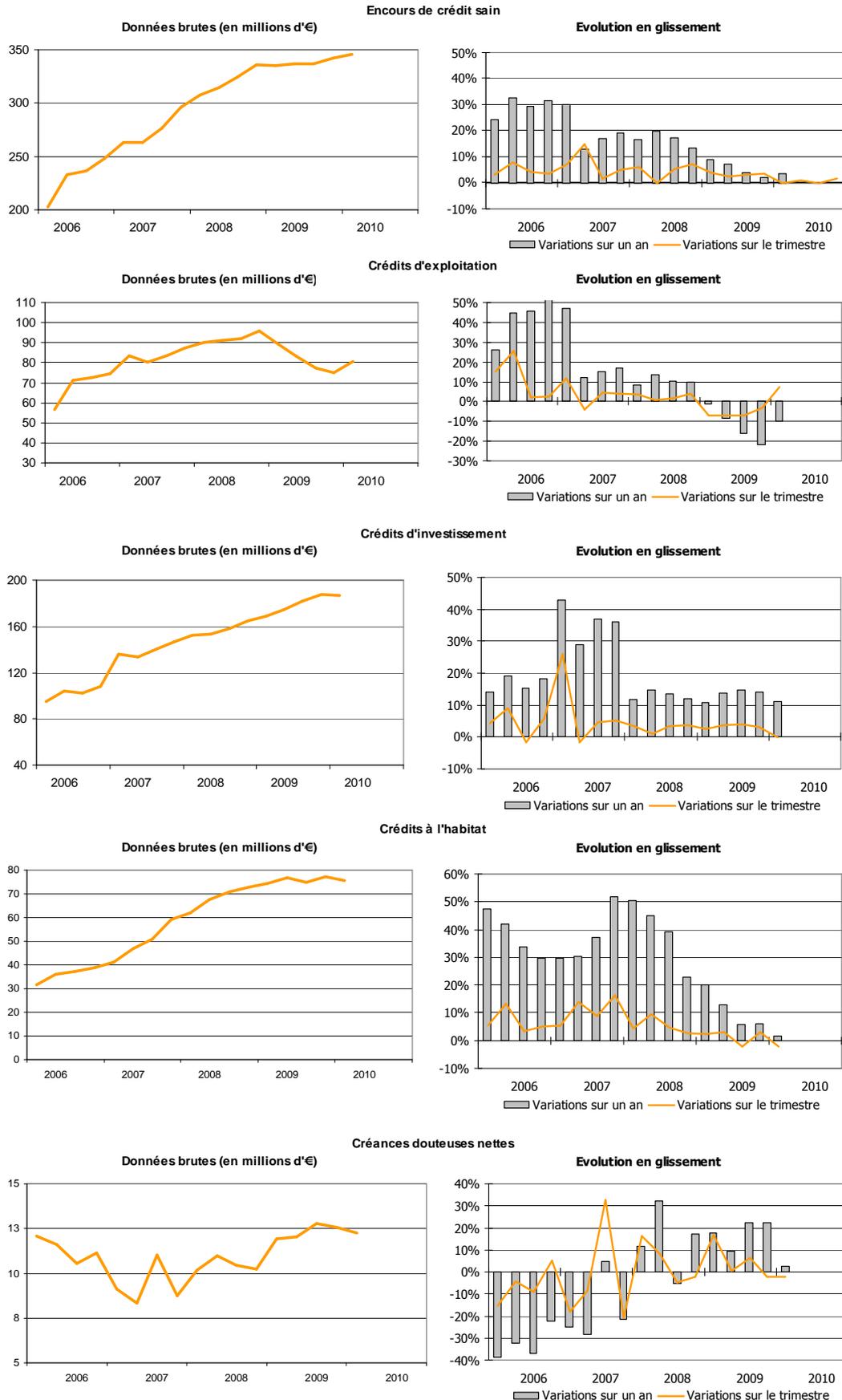


Source : IEDOM, données BAFI

L'endettement des ménages

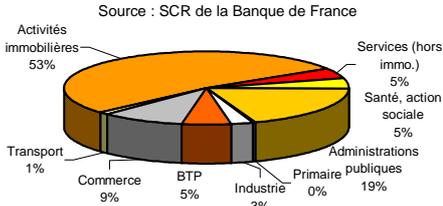


L'endettement des entreprises

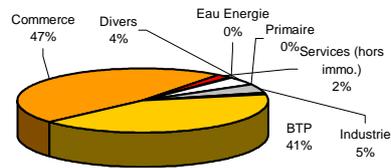


7- Les risques sectoriels⁸

Répartition des risques par secteur au 31/03/2010

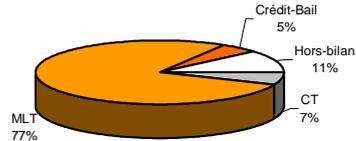
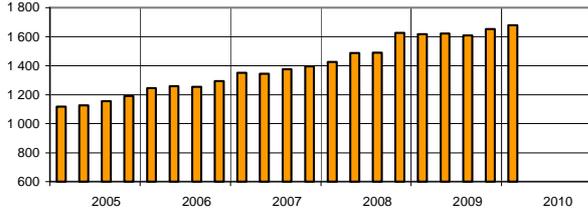


Répartition par secteur des incidents de paiement sur effets en valeur au 1er trimestre 2010



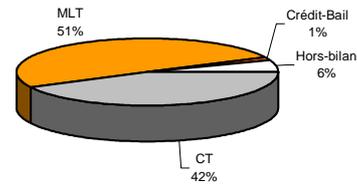
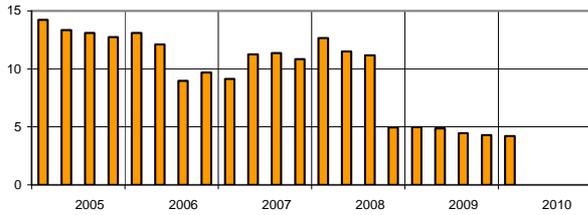
Evolution globale des risques déclarés au SCR de la Banque de France

en millions d'€ Structure en %



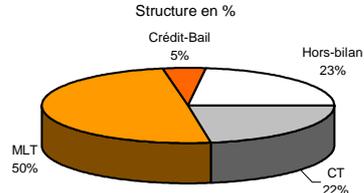
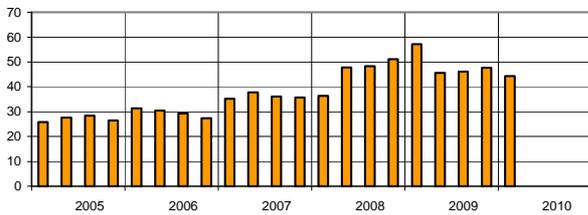
Secteur primaire

en millions d'€ Structure en %



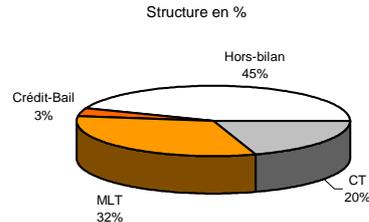
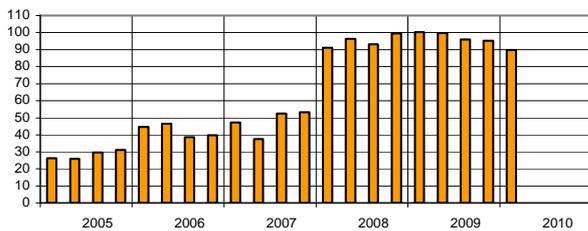
Industrie

en millions d'€ Structure en %



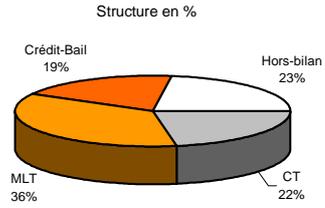
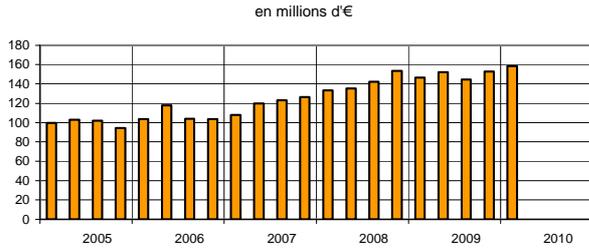
Construction

en millions d'€ Structure en %

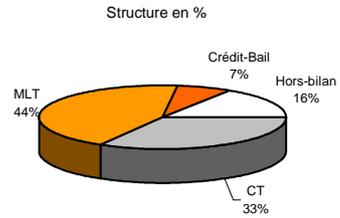
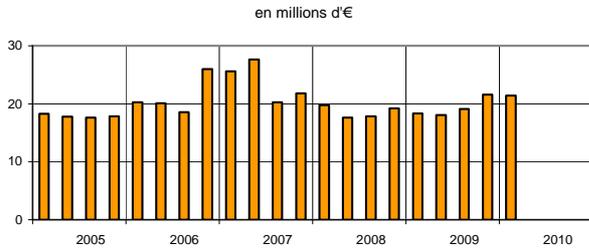


⁸ Les déclarations au SCR peuvent être actualisées par les établissements de crédit pendant un an. Il convient de garder une interprétation prudente de ces données en raison par ailleurs d'un taux de rejets des déclarations non-conformes relativement élevé dans les DCOM. Compte tenu du seuil de recensement (25 k€), les très petites entreprises ne sont pas comprises dans ces bases de données.

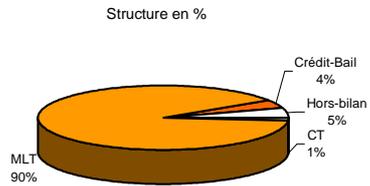
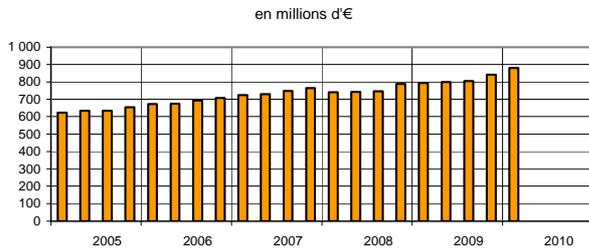
Commerce



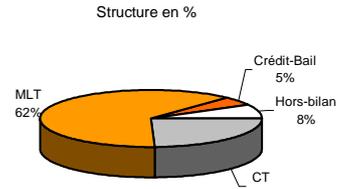
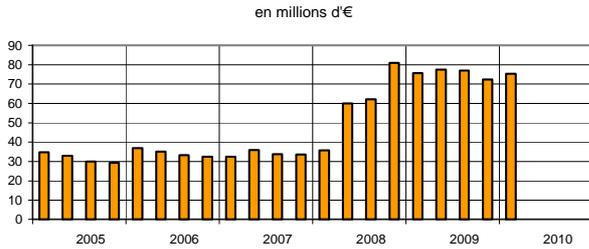
Transport



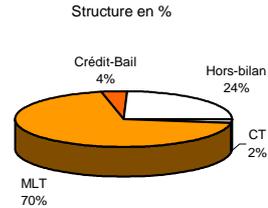
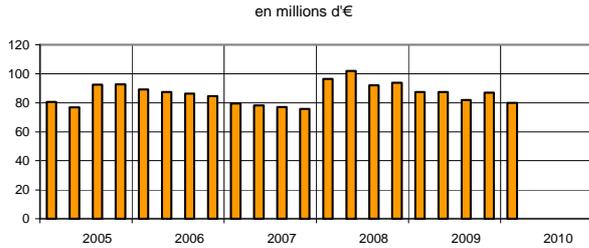
Activités immobilières



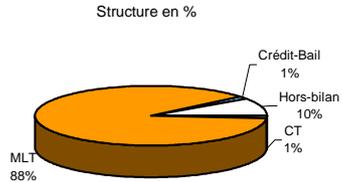
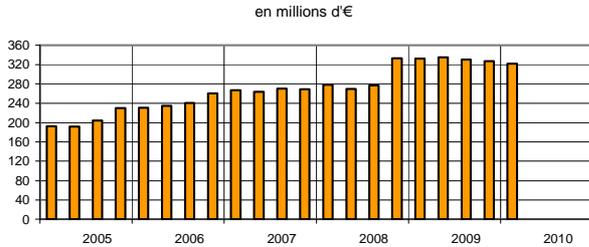
Services (hors immobilier)



Santé, action sociale



Administrations publiques

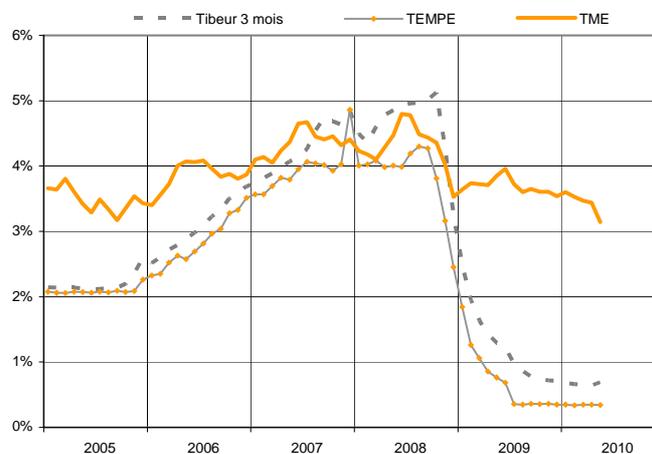


8- Rappel des taux

8-1 Taux réglementés

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE	
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (13/05/09)	1,00%
Taux de la facilité de dépôt (08/04/09)	0,25%
Taux de la facilité de prêt marginal (13/05/09)	1,75%

TAUX DE L'EPARGNE REGLEMENTEE (depuis le 1er août 09)		
Livret A et bleu	LDD	LEP
1,25%	1,25%	1,75%
PEL*	CEL*	
2,50%	0,75%	
TAUX D'INTERET LEGAL		
ANNEE 2010 (JO du 11/02/10)		0,65%
ANNEE 2009 (JO du 11/02/09)		3,79%



8-3 Taux de l'usure

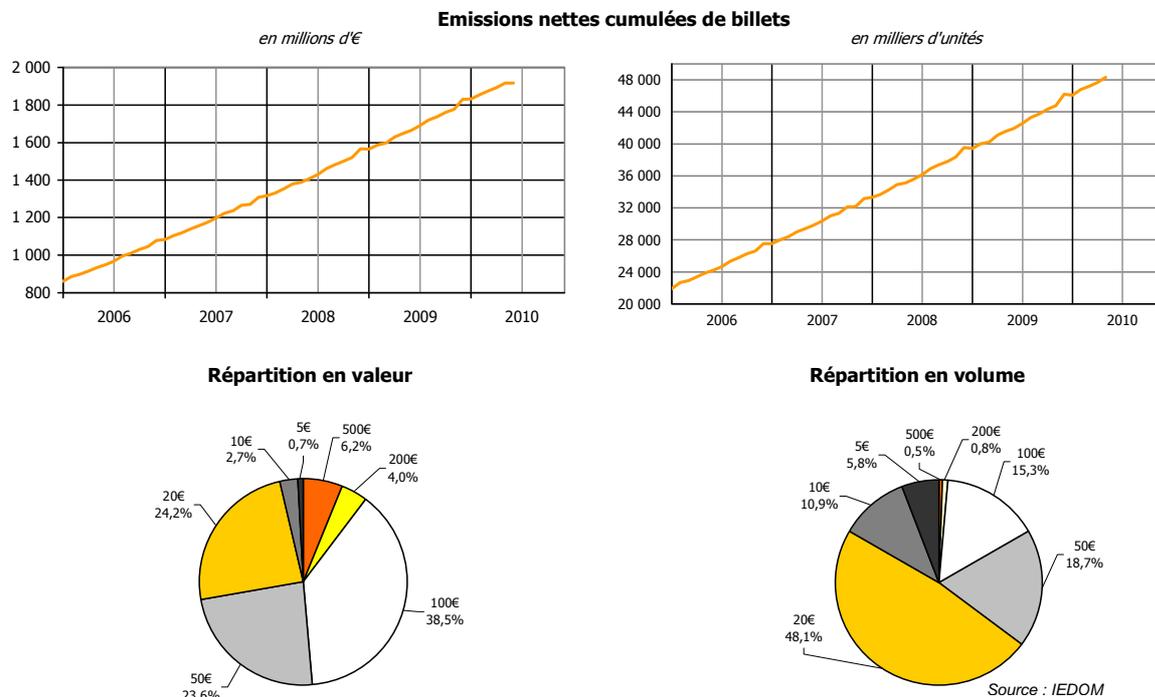
Est considéré comme usuraire tout prêt dont le taux effectif global (ou TEG) excède, au moment où il est consenti, le taux d'usure publié en application de l'article 1er de la loi n°66-1010 du 28 décembre 1996. Calculés trimestriellement, les seuils de l'usure s'appliquent pour une durée de trois mois et sont publiés au journal officiel. L'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique sort du champ de la réglementation relative à l'usure les prêts consentis à une personne morale se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte.

Catégorie		Plafonds de l'usure applicables sur la période					
		1T2009	2T2009	3T2009	4T2009	1T2010	2T2010
PARTICULIERS	<u>Prêts immobiliers</u>						
	- Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%	6,29%
	- Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%	5,72%
	- Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%	6,25%
	<u>Autres prêts</u>						
	- Prêts <= 1524 € (*)	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%	21,63%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%	19,45%	
- Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%	8,85%	
ENTREPRISES	- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament						
	- Prêt d'une durée initiale sup. à 2 ans, à taux fixe						
	- Prêts d'une durée initiale sup. à 2 ans, à taux variable	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%	13,33%
	- Découvert en compte (**)						
- Autres prêts d'une durée initiale inf. ou égale à 2 ans							

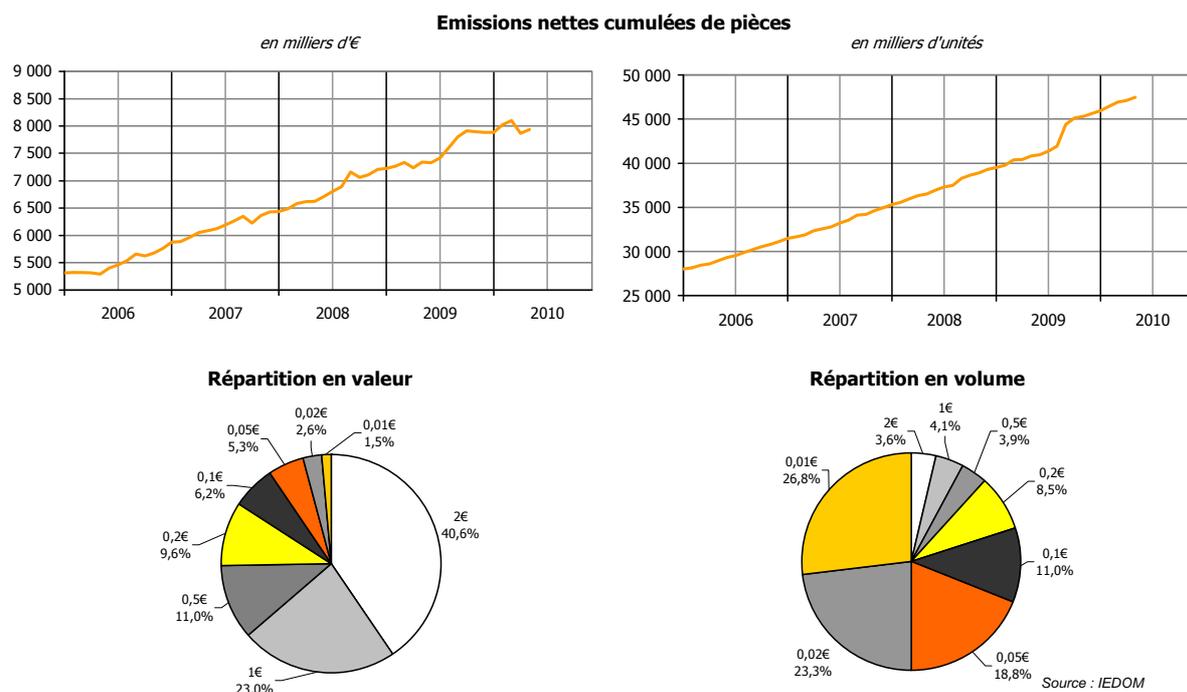
(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.
 (**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

9- Monnaie fiduciaire

9-1 Emission mensuelle de billets euros



9-2 Emission mensuelle de pièces euros



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Sandie BOYER
Jean-Pierre DERANCOURT

INSTITUT D'EMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER
8, rue Christophe Colomb – B.P. 6016 – 97306 Cayenne Cedex

Téléphone : 0594.29.36.50 – télécopie : 0594.30.02.76
Site Internet : www.iedom.fr

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : JP. DERANCOURT
Editeur : IEDOM
Achévé d'imprimer en juillet 2010
Dépôt légal : juillet 2010- n° ISSN : 0296-3116